

ANGERS

26 novembre 1331 au 1^{er} décembre 1333. — Jehan Poillevilain et Josse Simon, par la main de Jehan de Nantes, frappent des royaux d'or de 15 s. tournois et de 56 au marc.

Mars 1346. — Le maître particulier et les gardes sont emprisonnés à Paris.

17 décembre 1348. — L'atelier d'Angers est en exercice.

16 janvier 1349. — Id.

12 avril 1350. — Id.

23 janvier 1350. — Id.

8 avril 1353. — Le roi ordonne d'y frapper la monnaie 48^e.

5 février 1356. — Ordre d'y ouvrir 1000 marcs d'argent, en gros blancs de 12 d. tournois et de 112 1/2 au marc.

23 janvier 1357. — Ordre d'y frapper des gros blancs à la fleur de lis, de 15 d. tournois.

9 février 1357. — On y frappe des doubles tournois.

24 novembre 1358. — Grands blancs à la couronne, à 3 deniers de loi et de 75 au marc.

2 juin 1360. — Ordre de frapper, jusqu'à Noël, les mêmes monnaies d'or et d'argent que dans les autres ateliers du royaume.

27 octobre 1361. — Ordre d'apurer le compte de Thévenin Braque, qui a été maître particulier.

10 juin 1362. — Les bottes du temps de Jehan Bonaut sont réclamées.

15 octobre 1362. — A cette date, Jamet Linceteau est tailleur.

23 juillet 1364. — Ordre de frapper les royaux de Charles V, de 63 au marc; cet ordre est envoyé à Angers le 8 août.

3 septembre 1364. — Ordre de cesser la fabrication des royaux et de frapper des francs d'or.

9 janvier 1374. — Deniers tournois à 2 deniers de loi et de 240 au marc (monnaie 29^e).

26 août 1382. — Ordre de frapper 3000 marcs de gros de 96 au marc.

22 novembre 1384. — Ordre de frapper des mêmes gros de 96 au marc.

11 mars 1384. — Ordre de faire la monnaie 25^e et de cesser la fabrication des fleurs de lis d'or.

1^{er} avril (veille de Pâques) 1384 au 15 décembre 1385. — Jehan de la Chapelle frappe des blancs de 10 d. tournois, des doubles et deniers tournois, des écus à la couronne.

12 septembre 1385 au 6 décembre. — Ecus à la couronne, frappés par Gilles de la Berruche.

15 septembre 1385 au 8 décembre. — Blancs à l'écu, de 10 d. tournois, par le même.

8 décembre 1385 au 30 mars 1386. — Mêmes blancs, par Jehan de la Porte.

30 mars 1386 au 26 septembre 1389. — Jehan Dugué.

- 28 février 1387. — Ordre de frapper les écus de 61 et $\frac{1}{3}$ au marc.
1389. — On mettra un point sous les 7^e lettres, pour distinguer les écus de 61 $\frac{1}{3}$ de ceux de 60 au marc.
18 octobre 1389. — Blancs à l'écu, à 5 d. 12 gr. et de 74 et $\frac{1}{4}$ au marc.
7 février 1389. — Jehan de la Chapelle, qui avait été destitué pour faiblesse de titre des écus frappés par lui, est réhabilité.
22 août 1390. — Ordre d'ouvrer 100 marcs d'argent, en doubles et deniers tournois.
1^{er} avril 1392. — Ordre d'ouvrer 50 marcs d'argent, en deniers tournois.
1396. — Jehan Triquel est maître particulier.
15 décembre 1399. — A cette date, Jehan le Manseau est tailleur.
16 décembre 1401. — A cette date, Gervais le Vidame est tailleur.
29 avril 1405. — Blancs de 76 $\frac{1}{2}$ au marc avec point sous les croisettes.
7 juin 1413. — Gros de 20 d. tournois ordonné, avec ses divisions.
27 mai 1417. — On fera des agnels avec les mêmes différences qu'aux écus : au gros de 20 d. tournois, à 8 d. de loi, on mettra deux couronnes entre les bâtons de la croix ; aux blancs de 10 d. tournois, un point entre les deux fleurs de lis supérieures et un point au bout du bâton de la croix.
12 octobre 1419. — Angers est affermé à Marot de Betons, pour un an.
14 août 1420 — 15 novembre. — Jehan de Belligny, pour lequel Jehan Grivoau tient le compte de la monnaie.
26 février 1420 au 15 octobre 1521. — Robert de Saumur, pour lequel Jehan de Belligny tient le compte de la monnaie.
Novembre 1420. — Simon Duvelle (ou Dubelle) est maître particulier.
Novembre 1422. — Cardinet des Plantes, maître particulier ; Gervais Bidant est tailleur.
Février 1423 au 21 octobre 1424. — Jehan le Vergier, maître particulier, pour lequel Guillemot le Cesne tient le compte de la monnaie.
Septembre 1427. — Silvestre des Aulnois. — 2 juillet 1428 au 5 avril 1429.
17 octobre 1429. — Henri de Wiloux est nommé tailleur de l'or, par le roi.
28 mars 1430. — L'atelier d'Angers est maintenu.
6 janvier 1439 au 1^{er} juillet 1440. — Jehan des Aulnois est maître particulier.
1456. — Le différent est le point sous la 7^e lettre, et une clef.
1461-1463. — René Poupert est maître particulier.
1466. — Martin Poupert est maître particulier, pour un an.
1470. — René Poupert, nommé pour un an, l'est pour trois ans par le roi.
1474. — Le même est nommé pour trois ans.
1478. — Le même nommé pour trois ans ; il ne vit plus le 15 septembre 1489. Le tailleur à cette date est Jehan du Couldray.
1486. — Jehan Landeny est nommé pour trois ans.
3 novembre 1488. — Ordre de frapper 2 000 marcs de liards.
30 janvier 1488. — Des fers à écus au soleil sont envoyés à Angers.
1490. — Jehan Landeny, nommé pour trois ans.
26 octobre 1491. — Ce maître prend pour différent un A placé après le mot *rex*.

8 juillet 1494 — Ordre de briser les fers à écus, et de mettre aux nouveaux des fleurs de lis au lieu de couronnelles.

1495. — Jehan Landony, nommé pour six ans, 1496-1506.

13 mai 1495. — Le même, nommé pour un an.

1502. — Le même, nommé pour six ans.

18 février 1505 au 11 février 1506. — Le même, avec le tailleur Jehan du Couldray.

19 novembre 1507. — L'atelier est maintenu.

1510. — Jehan Landony est nommé pour un an.

21 février 1519, janvier 1520, 31 mai 1522. — Guillaume le Pellé; il a pour différent une clef.

6 août 1519. — Envoi de patrons de *Franciscus*.

Avant le 15 février 1519. — Ordre de frapper 400 mares de deniers tournois.

13 octobre 1522. — Marc Couanne est commis à la maîtrise, pour un an, par les généraux maîtres.

1523. — Le même pour un an; 15 novembre 1524. 11 mai 1525.

25 mai 1523. — Ordre de frapper des testons et des demi-testons.

1524. — Marin Riffault est tailleur.

1527. — Marc Couanne nommé pour un an. — 18 août 1529.

27 février 1528 au 19 février 1529. — Le même; il a pour différent C .

31 mars 1529 au 7 décembre 1530. — Le même.

16 juillet 1533 au 31 octobre 1535. — Le même. Marin Riffault est tailleur.

5 mars 1534. — Pierre Turpin, commis par les gardes.

28 janvier 1539. — La lettre F est attribuée à l'atelier d'Angers.

24 février 1539. — Les écus à la Salamandre sont ordonnés.

17 juillet 1540. — Pierre Turpin est nommé pour quatre ans; il a pour différent une pomme de pin. Le tailleur est Guillaume Prieur.

26 février 1544 au 10 septembre 1545. — Pierre Turpin est commis à la maîtrise par les généraux maîtres.

15 janvier 1546 au 29 novembre 1547. — Le même, avec le même tailleur.

26 septembre 1547. — Pierre Turpin est nommé pour six ans par Henri II. Le tailleur est toujours Guillaume Prieur.

ANGOULÈME

24 mars 1430. — Cet atelier est supprimé.

ARRAS

Après le 10 août 1420 (peut-être le 22), on mettra aux gros de 20 d. tournois R.EX et BENEDI.CTVM.

9 août 1420. — Après le traité d'Arras, le roi baille pour six mois la monnaie d'Arras. Il est dit dans l'ordonnance qu'Arras ouvrera, si on n'ouvre pas à Tournai.

AMIENS.

- 6 octobre 1424. — Pierre de Menin, tailleur — 21 janvier 1425.
19 mai 1426. — Jehan de Brehan prend la monnaie d'Amiens, d'or et d'argent, pour un an.
18 juin 1426. — Il est autorisé, pendant le temps de son bail, à faire le change à Amiens.
7 novembre 1427. — Perrinet de Troyes a tenu le compte pour Guion Luillier.
9 novembre 1429. — Pierre Grumeau est maître particulier.
27 mars 1430. — Pierre Grumeau, naguère tenant le compte, est assigné pour rendre ses comptes.
17 juin 1431. — Pierre Grumeau, emprisonné, est mis en liberté le 26 juin.
4 janvier 1431. — Mention de Jehan et Pierre Grumeau ayant tenu le compte de la monnaie.
28 février 1431. — Guillaume Ruissel, qui a pris la monnaie d'Amiens, a pour pleige Guillaume Godart, qui n'a aucun bien.
29 janvier 1434. — Pierre Morlet, tailleur, prête serment.
24 juillet 1488. — Ordre de rouvrir la monnaie d'Amiens.
20 janvier 1490. — Permis de faire 3 000 marcs de liards.
10 octobre 1500. — Isaac de Benmeteau, tailleur.
21 mai 1501. — Guy Lombart, maître particulier — 14 février 1502.
13 mai 1506. — Guy Diménche, dit Lombart, maître particulier — 19 juillet 1507.
23 février 1506. — La monnaie n'ayant pas un personnel d'ouvriers et de monnayeurs suffisant, le maître particulier de Paris est autorisé à recueillir le billon à Compiègne, Noyon, la Fère, Ham et Saint-Quentin.
20 mars 1507. — Ordre à Nicolas de Russange de tailler, pour Amiens, des fers à écus et à grands blancs au porc-épic; ils sont livrés par le tailleur, le 17 avril 1507.
18 mars 1539. — Ecrit aux maires et échevins de chercher des personnes suffisantes, pour exercer les offices de la monnaie, afin qu'on puisse la rouvrir.

ANGERS.

- 2 mars 1346. — Ordre d'arrêter Jehan Guerin, tenant le compte de la monnaie.
— Le 26 mars il est en prison, avec les gardes, à Paris.
29 mars 1346. — Envoi de fers à or.
26 août 1382. — Permis à Jehan de La Porte, maître particulier, de frapper 3 000 marcs de gros blancs d'argent, de 96 au marc.

30 août 1385. — Jehan de La Chapelle, tenant le compte, est arrêté à Paris.

31 août 1388. — Pierre Le Marié, nommé le 19 août 1388 par Bertaut de Landes, est confirmé.

13 novembre 1393. — Le maître particulier Olivier de La Sauvagière est mis en prison.

14 décembre 1398. — Jehan de La Tuilerie est nommé, pour cause de la mort de feu Jehan Saussereau le jeune, auquel son père avait cédé la maîtrise.

3 janvier 1400. — Pierre de La Sauvagière.

30 février 1401. — Feu Olivier de La Sauvagière, qui a été maître particulier.

16 mars 1401. — Gervais le Vidame est tailleur.

Août 1402. — Jehan Sausoriau (*sic*) et Jehan Jarze.

29 mars 1402. — Jehan Jarze passe procuration pour assister à l'ouverture de ses boîtes et prendre à bail une monnaie queleconque.

9 juillet 1403. — Jehan Jame.

6 avril 1410. — Jehan Bourdois.

20 mars 1437. — Robin de Luisdefer, tailleur, est en fuite.

21 mars 1437. — Il est banni à perpétuité pour faux écus frappés par lui, sur es fers d'Angers.

13 avril 1438. — Jehan des Aulnoiz.

15 mars 1461. — René Poupart. — 15 mai 1461. — Pierre Marquis, tailleur. Le même, au 26 juillet 1469.

9 janvier 1481. — René Poupart.

12 décembre 1488. — Jehan de Landeny, maître particulier.

30 janvier 1488. — Envoi de fers à blancs au K couronné, taillés par Nicolas de Russange.

9 mai 1489. — Envoi de fers au K, gravés à Paris par Nicolas de Russange.

6 mai 1489. — Envoi de fers à écus et à douzains.

26 octobre 1491. — Jehan Landeny, maître particulier, prend ce jour-là pour différence un A après le mot REX, à l'or et à l'argent.

10 janvier 1493. — Jehan Landeny, 500 marcs de liards.

6 février 1493. — Jehan Landeny.

20 novembre 1495. — Jehan Landeny est nommé pour un an.

15 mai 1497. — Permis à Jehan Landeny de frapper 1 000 marcs de karolus et 200 marcs de liards — 10 mars 1499.

22 octobre 1498. — Fers à écus et à douzains, envoyés de Paris, avec le point clos sous la 17^e lettre.

9 décembre 1507. — Jehan Landeny, maître particulier.

17 mars 1507. — Permis à Jehan Landeny de frapper 400 marcs de deniers tournois.

22 mars 1507. — Envoyé des fers à écus et à grands blancs au porc-épic.

4 mars 1527. — Permis à Marc Coueane, maître particulier, 400 marcs de doubles tournois.

12 novembre 1530. — Claude Le May livre les fers à douzains.

- 8 et 16 juillet 1333. — Marc Couanne (*sic*), maître particulier — 30 août 1333.
6 novembre 1333. — Ecrit aux gardes de laisser exercer Marc Couanne.
5 décembre 1333. — Fers à écus et à douzains envoyés.
12 juillet 1335. — Marc Couanne, naguère commis à la maîtrise.
12 mars 1337. — Guillaume Prieur, tailleur.
28 août 1340. — Ecrit aux gardes d'informer la chambre si l'on frappe encore en Bretagne des testons et des demi-testons.
19 février 1340. — Pierre Turpin, maître particulier — 15 février 1341, 18 novembre 1342, 5 février 1342.
28 juin 1342. — Le compte de Jacques Turpin est arrêté.
16 août 1342. — Guillaume Pernet, tailleur — 5 février 1342.
24 juillet 1343. — Ordre de cesser jusqu'à nouvel ordre les liards, doubles et deniers tournois.
23 février 1343. — Boîtes de Pierre Turpin apportées et jugées le 3 mars suivant.
26 février 1344. — Pierre Turpin, maître particulier. Guillaume Le Pellé, tailleur.

ARRAS.

- 6 juin 1423. — Guillaume Le Moine — 2 juin 1424.
9 septembre 1424. — Charlot Le Mercier ayant tenu le compte de la monnaie.
21 janvier 1425. — Jehan Blancpain est tailleur.

AUXERRE.

- 8 novembre 1421. — Jehan Ravier, naguère tenant le compte, était emprisonné : il est mis en liberté.
27 mars 1426. — Remis à la Saint-Jean le jugement de boîtes d'argent faites par Sevestre Le Chériat et Thévenin Le Boursier. Ils sont remis en liberté.
3 mars 1427. — Thévenin Boursier condamné à l'amende pour deux boîtes de grands blancs faibles, l'une finissant le 2 septembre 1426, et l'autre le 13 février 1427.
20 mai 1428. — Thévenin Boursier a récemment pris la monnaie pour un an.
28 mai 1428. — On lui remet des fers à saluts et à grands blancs.
13 décembre 1428. — Guion Luillier, japiéça, maître particulier.
13 juillet 1429. — Sevestre Le Chériat, naguère maître particulier.
De juin 1428 à septembre 1435. — Etienne Boursier et feu Naudin Boursier, son frère.